



Envoyé en préfecture le 05/12/2018
Reçu en préfecture le 05/12/2018
Affiché le 
ID : 063-256303520-20181128-39_2018-DE

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée délibérante du 28 novembre 2018

Délibération n°39/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi 21 novembre deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 28 novembre deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

- DEMERE Jean-François
- PETEL Gilles
- BRANLARD Gérard
- HEALY Bénédicte
- BRUHAT Pascal
- SALLES Daniel
- BERNARD Françoise
- BUCHE Jean-Pierre

Titulaires excusés :

- BLANCHET Roland
- DELETANG Claude
- GUILLAUME Gérard

Suppléants présents :

- DUPECHER Pierre
- BLANCHAMP Gérard

Suppléants excusés :

- GUILLAUME Gérard
- LANGUILLE Fabienne
- GUELON René
- HENRION Colette
- ARDOUREL Sylvie
- FEDERSPIEL Hélène
- AUBIER Claude
- DUMAS Olivier

Représentation : Départ de Gilles PETEL à 19h, représenté par son suppléant Pierre DUPECHER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	8	1		3	8	8	0	0

**Objet : Bon de commandes et devis pour la restauration écologique et durable de l'Écopôle du Val d'Allier
Année 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 24 du 15 juin 2015 portant sur l'approbation du contrat de gestion du Val d'Allier ;

Vu la délibération n°28 du 15 septembre 2015 portant sur les plans de financement prévisionnels de 2015 à 2020 dans le cadre des demandes de financement du contrat territorial ;

Vu la délibération n°13 du 11 avril 2018 portant sur l'attribution du marché de prestation sociale pour l'entretien et la restauration environnementale de l'Ecopôle du Val d'Allier à l'association « Régie de Territoire des 2 Rives » ;

Vu la délibération n°18 du 11 avril 2018 autorisant le Président à lancer une consultation et à recruter une entreprise pour une prestation d'éco-pâturage ;

Vu la délibération n°36 du 28 novembre 2018 validant la rétrocession de l'ENS du Pacage appartenant au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au SEAT et demandant la labellisation de l'ensemble du territoire Ecopôle/Pacage en ENSIL ;

Considérant le marché à bons de commande signé pour une durée de 6 ans (2015-2020) avec la LPO Auvergne pour « *La mise en place d'un plan de gestion pluriannuel sur le site de l'Ecopôle du Val d'Allier* » ;

Considérant le marché à bons de commande signé pour une durée de 3 ans (2018-2020) avec la Régie de Territoire des 2 Rives pour une « *Prestation de service d'insertion sociale et professionnelle pour l'entretien et restauration environnementale de l'Ecopôle du Val d'Allier* » ;

Considérant la proposition de devis de la société *Nature aux Pattes* pour une prestation d'éco-pâturage sur l'Ecopôle du Val d'Allier pour un montant de 2 107,56€ TTC sur 2019 (voir en pièce jointe);

Considérant que la rétrocession de propriété de l'ENS du Pacage appartenant jusqu'à présent au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au SEAT, implique que l'ensemble des contrats engageant le Conseil Départemental sur ces terrains soient rétrocédés au SEAT ;

Considérant l'accord-cadre signé le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la LPO Auvergne pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 prévoyant des dépenses à hauteur de 38 604 € TTC pour l'année 2019 et de 48106€ TTC pour l'année 2020 ;

Considérant que dans cet accord cadre la LPO Auvergne a sous-traité à la société *Nature aux Pattes* une prestation d'éco-pâturage sur l'ENS du Pacage d'un montant de 3 465€TTC pour l'année 2019 et de 3 600€ TTC pour l'année 2020 (voir en pièce jointe) ;

Considérant la convention de mise à disposition gratuite de terrains présents sur l'ENS du Pacage à M. Bringard afin qu'il puisse y mettre ses chevaux et l'intérêt d'élargir cette convention sur l'ensemble de l'Ecopôle du Val d'Allier,

Le Président présente les différentes actions prévues pour l'année 2019 et propose de valider les bons de commande et les devis suivants (sous réserve d'une rétrocession effective de l'ENS du Pacage par le Département) :

	Montant des travaux TTC			Acteurs intervenants sur site			
	Total	ENS	Ecopole	Nature aux Pattes	REGIE	Achat fonciers	LPO
ANIMATION FONCIERE - Fct anim	13 000		13 000		0	13 000	0
RESTAURATION - Invt	43 843	15 196	28 647	5 750	16 000		22 093
GESTION et ENTRETIEN COURANT	43 741	5 750	37 991		27 000	0	16 741

Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique

3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 73 78 96 83 / seat63@outlook.fr / Ecopole Val d'Allier

SENSIBILISATION, Communication - Fct	3 031	3 031	0	0			
INDICATEURS - Fct	8 761	8 261	500	0	0	0	8 761
COORDINATION - Fct	17 770	8 610	9 160		0	0	17 770
TOTAL	130 145	40 847	89 298	5 750	43 000	13 000	68 395

Le Président précise que les 68 395€ de prestation à la LPO Auvergne comprennent 37 247€ de prestations liées à l'ENS du Pacage. Ces prestations feront l'objet d'un bon de commande différent afin que les cofinanceurs puissent différencier les prestations liées au marché à bons de commande du SEAT (lié à l'Ecopôle du Val d'Allier) des prestations liées au marché cadre signé par le Département et rétrocédé au SEAT dans le cadre de la rétrocession de l'ENS du Pacage.

Le Président précise que les 2 107,56€ liés à la prestation d'éco-pâturage de Nature aux Pattes sur l'Ecopôle sera payé en direct par le SEAT alors que la prestation de 3 465€ de la même entreprise sur l'ENS du Pacage, étant sous-traité par la LPO, sera payé par la LPO.

Le Président précise également que les actions de la Régie de Territoire seront étendues à l'ENS du Pacage dans le cas d'une rétrocession effective de l'ENS du Pacage.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à **l'unanimité** :

- **D'approuver** le bon de commande pour la LPO Auvergne d'un montant de 31 148€ pour l'année 2019 pour la restauration écologique et durable de l'Ecopôle du Val d'Allier et de 37 247€ pour l'ancien site de l'ENS du Pacage (sous réserve d'une rétrocession effective de l'ENS du Pacage) ;
- **D'approuver** le bon de commande pour la Régie de Territoire des 2 Rives d'un montant de 43 000€ pour l'année 2019 comprenant des interventions sur le site de l'Ecopôle et l'ancien site de l'ENS du Pacage (sous réserve d'une rétrocession effective de l'ENS du Pacage) ;
- **De valider** le devis de l'entreprise Nature aux Pattes pour une prestation d'éco-pâturage de 2 500€ sur l'Ecopôle du Val d'Allier pour l'année 2019 ;
- **D'honorer**, par l'intermédiaire de la LPO Auvergne, la prestation d'éco-pâturage de l'entreprise Nature aux Pattes sur l'ENS du Pacage pour un montant de 3 465€ (sous réserve d'une rétrocession effective de l'ENS du Pacage) ;
- **D'autoriser** le Président à étendre la convention de mise à disposition à titre gratuit de terrains initialement mise en place par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme sur l'ENS du Pacage au profil de M. Bringard à l'ensemble du site de l'Ecopôle (sous réserve d'une rétrocession effective de l'ENS du Pacage) ;
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions auprès des différents prestataires ;
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Envoyé en préfecture le 05/12/2018

Reçu en préfecture le 05/12/2018

Affiché le

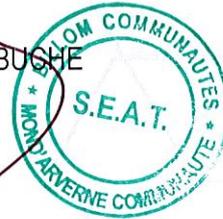
SLOW

Pour extrait certifié

conforme
ID : 063-256303520-20181128-39_2018-DE

Le Président

M. Jean-Pierre BUSHE



Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique

3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 73 78 96 83 / seat63@outlook.fr / [Ecopole Val d'Allier](#)